



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 120491

Texte de la question

M. Joël Regnault attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le prix du gasoil à la pompe. En juillet 2008, au plus fort de la crise pétrolière, alors que le baril atteignait 147,5 dollars le baril, le prix du gazole à la pompe était monté à 1,541 euro le litre. En octobre 2011, alors que le baril est à 85,98 dollars le baril, le prix du gazole à la pompe est à 1,439 euro le litre. Ainsi alors que le cours du baril a baissé de 41,7 % depuis juillet 2008, celui du gazole à la pompe est à peine à 6,6 % en dessous des cours record de 2008. Ces disparités pénalisent lourdement au quotidien les professionnels de la route mais également l'ensemble des personnes qui ont besoin de leur automobile pour se rendre à leur travail ou pour suivre leurs études. Or, contrairement à ce que certains veulent bien laisser croire, les transports en commun ne peuvent être une réponse, et encore moins une réponse unique et uniforme à cette situation. À l'heure où nos concitoyens sont malmenés par la crise, le maintien injustifié d'un tel prix du gazole à la pompe est insupportable. Il lui demande quelles mesures de justice urgentes il envisage de prendre pour que les prix du gazole recouvrent un niveau raisonnable lié au cours réel du baril de pétrole.

Données clés

Auteur : [M. Joël Regnault](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120491

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11220

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)